**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ATTRIBUTION À BOMBARDIER DU MARCHÉ DES FUTURS TRAINS GRANDES LIGNES DE SUISSE

## Le Conseil d'Etat enregistre avec satisfaction le choix des CFF en faveur d'une entreprise implantée dans le canton

**Le Conseil d'Etat apprend avec satisfaction que les CFF ont choisi l'entreprise Bombardier pour renouveler ses trains grandes lignes, parmi des concurrents également de grande qualité. Le Conseil d'Etat relève que cette décision induira un développement important du site de Villeneuve et aura ainsi un impact positif pour l'emploi et le tissu industriel de la région et du canton.**

Le Conseil d'Etat accueille comme une bonne nouvelle pour le canton l'attribution du marché des trains grandes lignes par les CFF à l'entreprise Bombardier. Le groupe international, spécialisé dans la conception et la réalisation de matériel ferroviaire, est implanté à Villeneuve. Sous réserve d'éventuels recours dans le cadre de la procédure d'appel d'offre, le site profitera directement du choix des CFF : l'entreprise prévoit de le développer afin d'y produire les futurs trains. L'espace dont dispose Bombardier à Villeneuve lui permettra de construire les nouvelles infrastructures nécessaires.

Cette décision, en renforçant l'activité du site, aura une influence positive sur le tissu industriel et l'emploi dans le Chablais de part et d'autre du Rhône et de manière générale dans le canton. Elle permettra de confirmer la vocation de pôle industriel du site de Villeneuve. Le savoir-faire et les compétences industrielles dans le domaine ferroviaire seront ainsi durablement pérennisés dans la région. Le Gouvernement apprécie positivement cette perspective qui intervient dans un canton où le secteur secondaire est proportionnellement sous représenté.

Le Conseil d'Etat relève que les critères des CFF se fondaient uniquement sur des caractéristiques technologiques et industrielles exigeantes. Il salue le succès de l'entreprise tout en soulignant le haut niveau d'exigence de l'appel d'offre et la grande qualité des autres concurrents. Le choix, s'il est très favorable à l'économie vaudoise, profitera à l'ensemble de la Suisse. Le Conseil d'Etat voit dans cette nouvelle un signe

encourageant de reprise économique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2010

DEC, Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10